

Laurel est une auteure de bandes dessinées française contemporaine. Elle a publié plusieurs albums chez plusieurs éditeurs, et tient un blog depuis de nombreuses années. Elle a aussi publié plusieurs ouvrages en auto-édition (sans éditeur) financés par ses lecteurs et lectrices, en financement participatif.

Document 1 Audrey Oeillet, Comme Convenu : quand l'enfer d'une startup se transforme en succès d'auto-édition 1, Numérama, 27 mars 2017

En octobre 2015, Laurel lance une campagne de financement participatif sur Ulule. L'objectif : éditer le premier tome de Comme Convenu sur le principe de l'auto-édition. Le succès est colossal : la dessinatrice visait la somme de 9 300 euros, elle en récolte finalement plus de 268 000, soit une campagne financée à 2860 %. « Quand j'ai atteint environ 200 pages [raconte Laurel], j'ai été contactée par de gros éditeurs franco-belges. Ils voulaient éditer Comme Convenu sur papier. C'est à ce moment-là que j'ai estimé que l'ensemble allait faire 500 pages, et qu'une répartition en deux tomes serait judicieuse. »

[...]

« Si j'avais accepté, je n'aurais jamais eu la volonté de continuer » explique Laurel. « Et puis mon côté tête de mule a pris le dessus : je préférerais que ça reste gratuit pour tous. J'aurais même accepté que ça me coûte de l'argent, plutôt que d'en arriver là. » Mais la perspective de sortir la BD en version papier lui plaisait, et le crowdfunding s'est rapidement imposé comme étant la solution idéale pour tenter l'aventure. Document 2

Laurel, Mentions légales 2, blog de l'autrice, avril 2019.

© 2003-2019 Laurel

Document 3 Code de la propriété intellectuelle, version du 1er juin 2019.

Article L122-4 Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Article L122-5 Lorsque l'oeuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire [...] sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source [...] les copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective [...].

1. <https://www.numerama.com/business/243686-comme-convenu-quand-lenfer-dune-startup-se-transforme-en-succes-dauto-edit.html>

2. <http://bloglaurel.com>